

<http://ecoleemancipee.org/spip.php?article1471>



Retraites : 10 septembre, toutes et tous en grève !

- Société -

Publication date: mardi 3 septembre 2013

Copyright © L'École Émancipée - Tous droits réservés

Salariés, chômeurs, jeunes, retraités : ne laissons pas le gouvernement imposer sa réforme dans la continuité de celles de 2003 et de 2010 !

Prenons nos responsabilités pour sauver, à terme, le régime de retraite par répartition.

Une réforme libérale

Le gouvernement de F. Hollande a présenté ses arbitrages pour une nouvelle réforme des retraites qui comprend essentiellement deux volets :

1. une hausse des cotisations sociales pour les salariés (donc une baisse de pouvoir d'achat) associée à une hausse des cotisations patronales pour les entreprises qui sera intégralement compensée par une baisse d'autres cotisations, payées d'une façon ou une autre par les salariés ;

2. une augmentation de la durée de cotisation, à partir de 2020, de 41,5 à 43 annuités qui ne touchera que les salariés et exonérera totalement les entreprises.

Il s'agit donc bien d'une réforme qui, comme les précédentes (1993, 1995, 2003, 2010) porte exclusivement sur les revenus du travail et s'inscrit dans une logique libérale incontestable.

Le gouvernement socialiste rassure les marchés !

Mais pourquoi une réforme en 2013 dont les principales mesures ne s'appliqueront qu'en 2020 ? Uniquement pour rassurer les investisseurs et les marchés financiers sur le fait que, gouvernement socialiste ou pas, ce sont bien les salariés qui paieront et non le produit des profits accumulés par les entreprises.

Rappelons-nous la fameuse déclaration du candidat F. Hollande il y a un an et demi : « Mon ennemi, c'est la finance ! ». De fait, la réforme Ayraut de 2013 s'inscrit dans la même logique que celle de Fillon en 2010 : dans le cadre de l'harmonisation européenne, il faut faire la preuve que les investisseurs continueront à voir croître leurs profits, que la crise s'aggrave ou non !

Une attaque majeure contre les jeunes ...

Si cette réforme est adoptée en l'état, ce sont donc 43 annuités de cotisation qui seront exigées, pour les générations nées après 1973. Dans le contexte actuel de chômage de masse, en particulier pour les jeunes (plus de 25% de chômeurs chez les moins de 25 ans), l'âge moyen d'entrée dans la vie active est de près de 24 ans. Si l'on y ajoute 43 annuités, on arrive à un âge de départ en retraite à taux plein de 67 ans !

L'argument sur l'augmentation de la durée de cotisation qui devrait être corrélée à l'allongement de l'espérance de vie n'est pas recevable. En effet, c'est d'abord l'amélioration des conditions de travail et la diminution du temps de travail tout au long de la vie qui ont permis l'augmentation de l'espérance de vie. Et chacun comprend bien que les années autour de la soixantaine peuvent être soit les meilleures années de la retraite, soit les pires au travail. Et le gouvernement se garde bien de préciser que l'espérance de vie en bonne santé commence, elle, à reculer ces dernières années.

Principale conséquence de cette réforme : la baisse drastique du montant des pensions puisque les jeunes générations partiront majoritairement avant d'avoir droit à une retraite à taux plein et subiront les effets dévastateurs de la décote dont le principe est maintenu.

Elles risquent ainsi de perdre toute confiance en un système solidaire de retraite par répartition au profit de solutions individuelles (assurances privées, capitalisation, ...).

... et contre le système de retraite par répartition !

Pour le gouvernement, c'est bien là le principal enjeu de ce chantier : montrer que, malgré un rythme de réformes de plus en plus soutenu, le système de retraite par répartition - tel qu'on le connaît en France depuis 1945 et son instauration grâce aux travaux du Conseil National de la Résistance - n'est plus viable et qu'il doit être remplacé à terme par un système individuel par capitalisation.

Une autre réforme est possible !

D'autres choix doivent être faits en revenant sur les exonérations de cotisations accordées aux entreprises depuis de nombreuses années. Les gains de productivité de l'économie doivent enfin être affectés à l'ensemble des salariés et ne plus être captés par les prédateurs de la finance. La FSU défend :

- ▶ le retour aux 37,5 annuités pour tous (public / privé) ;
- ▶ le rétablissement de l'âge légal à 60 ans ;
- ▶ le retour à une véritable cessation progressive d'activité ;
- ▶ des mesures d'égalité entre les hommes et les femmes ;
- ▶ la prise en compte des années d'étude.

Faire céder le gouvernement !

Nous ne pouvons accepter ce que nous avons refusé et combattu sous les gouvernements de droite. La grève unitaire du 10 à l'initiative de quatre organisations syndicales (FSU, CGT, FO et Solidaires) n'est qu'une 1ère étape. Elle doit permettre aux salarié-es du Public et du Privé d'exprimer dans la rue leur opposition à cette « réforme » libérale et de se réunir en assemblées générales pour discuter des suites à donner au 10 !